

## **AVIS PUBLIC**

## Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2022-344 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre l'utilisation du polyéthylène pour les bâtiments d'utilité publique » de ce qui suit :

## **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1- Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 2022-344 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre l'utilisation du polyéthylène pour les bâtiments d'utilité publique.

Le projet de règlement vise à

- permettre l'utilisation du polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur pour les bâtiments d'utilité publique.
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 7 juin 2022 à 19H55 au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 2022-344, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
- 3- Que ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 4- Que le projet de règlement peut être consulté dans le site internet de la Municipalité au <a href="https://www.upton.ca">www.upton.ca</a>, avec le présent avis public.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25e jour du mois de mai de l'an 2022.

Nabil Boughanmi, Directeur général et greffier-trésorier Municipalité d'Upton

Fax: (450) 549-5045